



**PRÉFET  
DU PUY-DE-DÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération clermontoise 2022 - 2027

## Concertation préalable du 28 juin au 28 juillet 2021





# SOMMAIRE

Avant-propos

## I. La «qualité de l'air» ? C'est quoi ?

Quelles sont les conséquences pour ma santé  
Et les conséquences pour l'environnement  
Y a t'il des limites réglementaires ?

## II. Quelle est la qualité de l'air à Clermont-Ferrand et aux alentours ?

Comment est déterminée la qualité de l'air  
Les concentrations et l'exposition des populations en 2019  
La qualité de l'air peut-elle s'améliorer sans action volontaire ?

P5

## III. Quelles actions sont possibles sur le Grand Clermont

P6  
P7

Quels sont les secteurs sur lesquels agir ?  
Et alors ?

## IV. Vers un nouveau PPA de l'agglomération clermontoise

Un outils réglementaire : les PPA  
Le PPA clermontois

### Pour aller plus loin...

Les polluants atmosphériques et leurs dangers  
Les valeurs limites des polluants atmosphériques  
Détail des concentrations en polluants atmosphériques en 2027  
Cadre réglementaire des PPA et historique à Clermont-Ferrand  
Les acteurs locaux  
La concertation préalable du public  
Glossaire





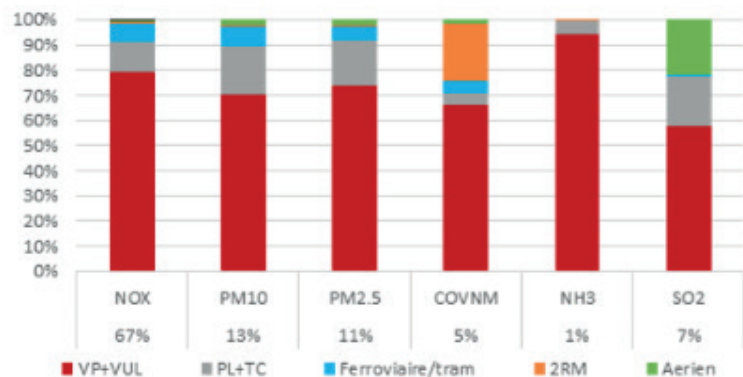
**Quelles actions sont  
possibles sur le Grand  
Clermont ?**

## Quels sont les secteurs sur lesquels agir ?

L'inventaire des émissions d'ATMO sur le Grand Clermont permet d'identifier les sources de polluants atmosphériques et donc sur quels secteurs il faut agir pour les faire baisser.

### Les transports

Le secteur des **transports** est le principal émetteur de NO<sub>x</sub>. Les transports routiers (voitures particulières, véhicules utilitaires légers, poids-lourds) contribuent à 67 % des émissions de NO<sub>x</sub> et un peu plus de 10 % pour les particules fines. Une analyse par motorisation montre que 90 % des émissions de NO<sub>x</sub> du secteur sont issues des véhicules diesel.



Émissions des transports par mode - Atmo AuRA

VP = véhicule particulier  
 VUL = Véhicule utilitaire léger  
 2 RM = Deux roues motorisés  
 PL = Poids lourds

TC = Transports en commun

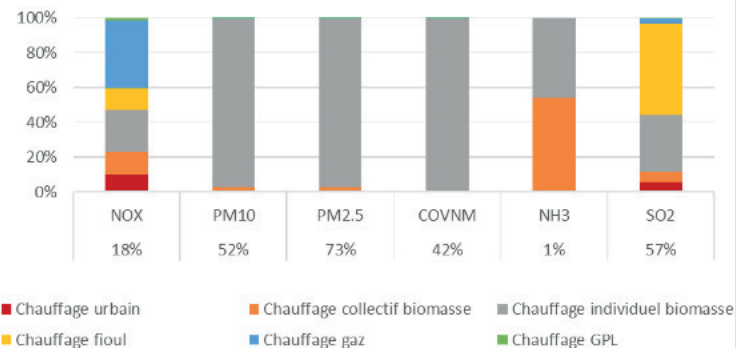
Le pourcentage en dessous de chaque polluant représente la contribution du secteur dans les émissions totales

La diminution des émissions du transport routier peut notamment se faire par la baisse des distances parcourues en véhicule motorisé et par le renouvellement du parc automobile.

le secteur « résidentiel-tertiaire ». Ce secteur est responsable de 56 % des émissions de particules PM<sub>2,5</sub> et de 71 % des composés organiques volatils non méthaniques (COVNM). Le **chauffage individuel au bois** est l'activité la plus contributrice du secteur.

### Le « résidentiel-tertiaire »

Les émissions liées au chauffage des bâtiments et aux usages domestiques (utilisation de peintures, brûlage de déchets verts,...) sont regroupées dans



Contribution des modes de chauffage aux émissions du secteur résidentiel-tertiaire  
 Le pourcentage en dessous de chaque polluant représente la contribution du secteur dans les émissions totales

## L'industrie

Entre 2000 et 2010, les émissions industrielles de  $\text{NO}_x$  et de  $\text{SO}_2$  ont subi une forte diminution en raison de l'efficacité grandissante des technologies de dépollution et d'une réglementation plus sévère. Pour tous les polluants, à l'exception du  $\text{SO}_2$  et des COVNM, la contribution du secteur de **l'industrie, de l'énergie et des déchets** reste faible à modérée.

Polluant	$\text{NO}_x$	$\text{PM}_{10}$	$\text{PM}_{2,5}$	COVNM	$\text{NH}_3$	$\text{SO}_2$
Contribution de l'industrie	11 %	12 %	5 %	24 %	0 %	28 %

Contribution du secteur de l'industrie, de l'énergie et des déchets aux émissions de polluants atmosphériques

## L'agriculture

Les émissions polluantes agricoles ont une contribution faible pour la plupart des polluants atmosphériques à l'exception des  $\text{PM}_{10}$  (< 15 % en proportion en 2018, avec un tonnage émis stable depuis 10 ans) et de l'ammoniac. Pour cette substance, la part du secteur agricole est majoritaire à plus de 90 %. Elle est liée à l'épandage d'engrais azotés et à l'élevage.

## Et alors ?

Ces sources d'émissions multiples montrent la nécessité d'agir sur tous les secteurs et de **mobiliser les citoyens**, notamment vis-à-vis du chauffage individuel au bois et du transport, pour améliorer la qualité de l'air.

Les gains potentiels les plus importants dans le secteur **des transports concernent les véhicules particuliers et véhicules utilitaires légers** qui sont émetteurs de près de 80 % des oxydes d'azote du secteur des transports, lui-même responsable de 67 % des émissions totales d'oxydes d'azote.

Les gains potentiels les plus importants dans le secteur **résidentiel/tertiaire concernent très largement le chauffage collectif et individuel**. Il est en effet à l'origine de plus de 90 % des émissions de  $\text{PM}_{2,5}$  du secteur résidentiel/tertiaire, lui-même responsable de 73 % des émissions totales de  $\text{PM}_{2,5}$ .





**PRÉFET  
DU PUY-DE-DÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Directeur de la publication : Jean-Philippe Deneuvy

Pilotage, coordination : Unité départementale du Puy de Dôme

Crédits photo 1<sup>ère</sup> de couverture : © Laurent Mignaux et Daniel Joseph-Reinette pour Terra

Jun 2021

Ce document est téléchargeable sur : [www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes

69453 Lyon cedex 06 - Tél. 04 26 28 60 00